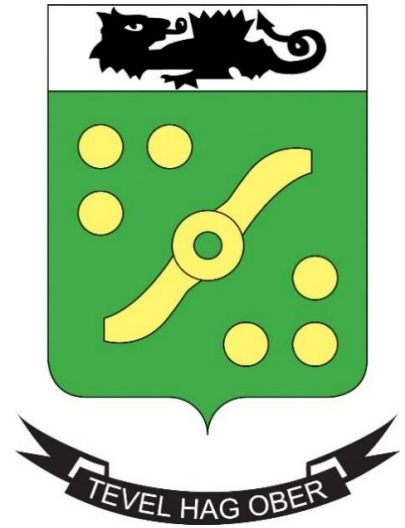


DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE LAMPAUL-GUIMILIAU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2019



Membres en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

Date de la convocation

06/12/2019

Date d'affichage

16/12/2019

Le 11 décembre 2019,

Le Conseil municipal de Lampaul-Guimiliau s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PUCHOIS, Maire.

Était présent l'ensemble des membres en exercice à l'exception de :

- ✓ Madame Sophie NEDELEC, excusée, qui donne pouvoir à Monsieur Sébastien LE GUEN,
- ✓ Madame Gwenaëlle NEDELEC, excusée, qui donne pouvoir à Madame Anne JAFFRES,
- ✓ Monsieur Wilbert BELIN, excusé, qui donne pouvoir à Madame Stéphanie CADALEN,
- ✓ Madame Maryvonne KOULAL, excusée, qui donne pouvoir à Monsieur Léon CAROFF,
- ✓ Monsieur Benoît ABGRALL, excusé, qui donne pouvoir à Monsieur Pierre ABGRALL

Monsieur Léon CAROFF a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Décision modificative n°3 – Budget Commune
2. Autorisation d'engagement des crédits d'investissement 2020
3. Rapport sur le prix et la qualité du service de production et de transport d'eau potable 2018 – SMI
4. Rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement 2018 – SIALL
5. Avis sur le projet de création d'une usine de préparation et conditionnement de poisson dans la Z.I. de la Tannerie présenté par la société Marine Harvest Kritsen
6. Questions diverses

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2019.

Le Conseil municipal approuve ce procès-verbal à l'unanimité.

1. DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGE COMMUNE

Monsieur Pierre ABGRALL, adjoint au Maire en charge des finances, informe le Conseil municipal qu'en cette fin d'année, des adaptations doivent être votées sur le budget « Commune » au niveau des chapitres 12 « Charges de personnel » et 65 « Autres charges de gestion courante ».

Il propose donc de voter la décision modificative budgétaire suivante :

c/ 022 (dépenses imprévues) : - 16 000 €	c/ 6411 (Personnel titulaire) : + 7 000 € c/ 6413 (Personnel non titulaire) : + 7 000 € c/ 65548 (Autres contributions) : + 2 000 €
--	---

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le budget primitif principal 2019 comme indiqué ci-dessus.

Monsieur le Maire : Ces ajustements en charges de personnel sont la conséquence de longs arrêts de travail, notamment deux arrêts de huit mois en 2019. Les agents ont été remplacés par les personnes déjà en place sous la forme d'heures supplémentaires et par une personne extérieure. En compensation, la commune est remboursée par l'assurance du personnel et la CPAM qui ont déjà versé plus de 23 000 €. Par ailleurs, la charge liée au R.G.P.D n'avait pas été prévue initialement au BP 2019 d'où la modification dans le chapitre 65.

2. AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2020

Monsieur Pierre ABGRALL, adjoint au Maire en charge des finances, rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales: dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager sur le budget principal de la commune, 25 % des crédits d'investissement hors chapitre 16 (emprunt).

Article	Objet	Montants prévus en 2019	Autorisations 2020
2031	Concessions et droits similaires	30 000.00 €	7 500.00 €
2112	Terrains de voirie	2 000.00 €	500.00 €
2115	Terrains bâtis	500.00 €	125.00 €
21312	Bâtiments scolaires	25 000.00 €	6 250.00 €
21318	Constructions – Autres bâtiments publics	60 000.00 €	15 000.00 €
2135	Installations générales, agencements, aménagements	60 000.00 €	15 000.00 €
2138	Autres constructions	150 000.00 €	37 500.00 €
2151	Réseaux de voirie	60 000.00 €	15 000.00 €
21534	Réseaux d'électrification	30 000.00 €	7 500.00 €
21538	Autres réseaux	35 000.00 €	8 750.00 €
2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	41 000.00 €	10 250.00 €
2184	Mobilier	2 000.00 €	500.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	81 053.00 €	20 263.25 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	127 000.00 €	31 750.00 €
TOTAL		703 553.00 €	175 888.25 €

4. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE PRODUCTION ET DE TRANSPORT D'EAU POTABLE 2018 - SMI

Monsieur Léon CAROFF, adjoint au Maire en charge des travaux, présente le rapport annuel 2018 du SMI dans le cadre de la production et du transport d'eau potable de la région de Landivisiau.

Le mode de gestion du service de production et de transport d'eau est la DSP avec la société VEOLIA du 30 avril 2013 au 31 décembre 2024.

Des échanges de volumes d'eau ont lieu avec le syndicat de l'Horn, de la Penzé, de Pont-An-Ilis et du plateau (Ploudiry).

Quelques chiffres :

- 17 km de réseaux pour un rendement de 96.9 %
- Les analyses microbiologiques ont été conformes à 100 %
- L'indice de perte est de 7.52 m3/jour/km
- Le volume prélevé est de 1 638 069 m3 dans l'Élorn soit +12 % par rapport à 2017
- La capacité totale de production est de 10 000 m3/jour
- Le volume vendu est de 1 472 757 m3 (4190 m3 utilisés pour le fonctionnement de l'usine)
- Les capacités de stockage sont de 1000 m3 pour Pérennou, 3000m3 pour le Télégraphe et 750 m3 pour Lessougar
- Les volumes vendus sont de 283 525 m3 au SI de l'Horn (+ 153 %), 35 940 m3 au SI de la Penzé (+ 65%), 40 084 m3 à Ploudiry (+ 84%), 133 911 m3 à Lampaul-Guimiliau (- 8.40 %) et 497 000 m3 à Landivisiau (- 3.40 %). Forte demande en période d'étiage.

Les travaux à venir sont les suivants :

- Remplacement de 600 ml de canalisations de diamètre 350 fonte
- Reprise de l'étanchéité du réservoir de Pérennou

Les tarifs sont les suivants :

- La part syndicale est inchangée à 0.3136 €/m3 depuis 2013
- La part du délégataire est en progression conformément à la DSP

- La part syndicale est de 41.25 %, la part fermière de 53.54 % et la TVA de 5.5 %.

Le Conseil municipal en prend acte.

4. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2018 - SIAL

Monsieur Léon CAROFF, adjoint au Maire en charge des travaux, présente le rapport annuel 2018 du SIAL dans le cadre de la gestion de l'assainissement collectif sur la commune.

Moins de redevances ont été perçues en 2018 : 44 500 € de moins que les prévisions notamment dus à l'incendie de Marine Harvest Kritsen.

Les taxes de raccordement ont augmenté de 12 500 €.

Le remboursement de la dette se chiffre à 660 000 €/an.

Les travaux effectués sont les suivants :

- Les soldes des chantiers de l'impasse de Kerzourat et de l'impasse des écureuils
- La rue de St Sauveur

Un projet de nouveau tracé de canalisation pour l'ouest de Landivisiau pour évacuer les eaux usées de la zone du Vern est en cours. L'appel d'offres est terminé et les réponses étaient à envoyer pour le 9 décembre. Une estimation a été effectuée pour 1 450 000 € HT.

Quelques chiffres :

- 94.15 km de réseaux
- 15 postes de refoulement
- Station du Blaise : 363 T. de matières sèches évacuées en 2017 contre 219 T. en 2018 avec la centrifugeuse valorisée dans une filière de compostage.
- Les analyses ont été conformes à 100 % (57 bilans à la station du Blaise)
-

Au niveau des tarifs : 2.513 €/m³ en 2019 soit 301.53€ pour 120 m³ et 302.79 €/m³ en 2018

Le Conseil municipal en prend acte.

Monsieur le Maire sollicite l'accord de l'assemblée pour ajouter à l'ordre du jour le point suivant : Avis sur le projet de création d'une usine de préparation et de conditionnement de poisson au 19 rue de Landivisiau, Z.I. de la Tannerie. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

5. AVIS SUR LE PROJET DE CRÉATION D'UNE USINE DE PRÉPARATION ET DE CONDITIONNEMENT DE POISSON AU 19 RUE DE LANDIVISIAU, Z.I. DE LA TANNERIE

Monsieur Le Maire expose la demande présentée par la société « Marine Harvest Kritsen » dont le siège est à Landivisiau pour l'enregistrement au titre des installations classées pour l'environnement (ICPE) d'une unité de préparation et de conditionnement de salmonidés dans la zone industrielle de la Tannerie.

La surface des bâtiments exploités est de 4 372 m². La surface totale du bâtiment (29 000 m²) était auparavant exploitée par la société GAD qui a fermé ses portes en 2013. Le site a été racheté par la Région Bretagne. Une partie du site a été démolie et une autre partie servira en tant que pépinière d'entreprises.

La durée prévue d'exploitation de ce site est de 1 à 2 ans dans le but d'assurer l'approvisionnement de la demande en Europe de l'Ouest, le temps de la reconstruction de la nouvelle usine de Landivisiau.

Le projet étudié aujourd'hui prévoit l'aménagement des bâtiments existants ainsi que la mise en place de vestiaires en préfabriqués donnant lieu à un permis de construire. Les eaux usées issues du nettoyage et du processus de fabrication seront tamisées et lissées sur site avant de rejoindre la station de Landivisiau via le réseau domestique de Lampaul-Guimiliau.

L'activité de l'usine sera soumise à Enregistrement u titre des ICPE.

Pour gérer l'ensemble de l'activité, le site de Lampaul-Guimiliau disposera d'un effectif d'environ 75 employés hors saison et 210 employés en saison dont 82 saisonniers. Le bénéfice net de Marine Harvest Kritsen au 1er trimestre 2019 a été de 244.4 millions d'euros.

Volumes d'activités envisagés : 7.5 tonnes de produits finis par jour avec une pointe à 11.25 tonnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la création d'une unité de préparation et de conditionnement de poisson au 19 rue de Landivisiau à Lampaul-Guimiliau.

6. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune va engager 50 000 € en soutien à la CCPL dans le cadre de l'arrivée de l'usine Mowi sur le site de l'ex-abattoir. Cette somme servira à la remise en état et au nettoyage du site.

Monsieur le Maire informe les élus de la prochaine date du Conseil municipal : jeudi 6 février 2020. Cette réunion sera celle du vote des comptes administratifs et des budgets. La Municipalité a fait le choix de voter le budget avant les élections municipales, étant donné qu'un budget n'est jamais figé et que la nouvelle équipe pourra à tout moment procéder à ses ajustements via des décisions modificatives.

Monsieur Léon CAROFF indique que les litiges à la Tannerie sont en cours. L'expert attend toujours le retour de l'entreprise en charge des menuiseries extérieures.

Madame Stéphanie CADALEN souhaite poser deux questions à l'assemblée :

- Un marquage au sol pour le stationnement peut-il être effectué devant l'école ? Monsieur Léon CAROFF indique que cela ne pourra être fait qu'au printemps, les conditions météo en automne et hiver ne le permettant pas.
- Le mode de chauffage de l'école maternelle peut-il être revu ? Les enseignants sont aujourd'hui obligés d'ouvrir les fenêtres lorsqu'il y a du soleil. Beaucoup de solutions ont été cherchées en conservant le mode de chauffage actuel mais aucune n'a abouti. Monsieur Léon CAROFF précise que c'est un gros investissement car il faudrait revoir l'ensemble du chauffage au sol pour le passer en radiateurs. Après une discussion sur les possibilités techniques d'y arriver, le point est repoussé après l'échéance des municipales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h47.